

COMMUNE : **010 BONDY**
 ARRONDISSEMENT : **93 BOBIGNY**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE BONDY**



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2016 ¹	Taux d'imposition communaux de 2016 ²	Taux d'imposition plafonnés 2017 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ³	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	60 942 421	29,14	>>>	61 724 000	17 986 374
Taxe foncière (bâti).....	58 499 684	23,24	>>>	58 792 000	13 663 261
Taxe foncière (non bâti).	235 437	113,31	>>>	158 400	179 483
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴		>>>		Total :	31 829 118
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}		1631488			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 ⁵

34031561 ⁶	-	2 049 584 ⁷	-		-		-		-		-		-		-		-			
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB ⁷		Produit des IFRER ⁸		Produit de la CVAE ⁹		TASCOM ¹⁰		DCRTP ¹¹		Versement GIR ¹¹	+	Prélèvement GIR ¹¹	=	31 981 977	+	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ^{4b}

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Produit attendu ⁸	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	29,14			29,28%	29,14%	61 724 000	17 986 374
Taxe foncière (bâti).....	23,24			23,35%	23,50%	58 792 000	13 816 120
Taxe foncière (non bâti).	113,31			113,85%	113,31%	158 400	179 483
CFE.....	>>>						
			31 829 118				
			Produit à taux constants				
						Produit fiscal attendu	31 981 977

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A BOBIGNY
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 Olivier GLOUX
 le 21 MARS 2017

Le préfet,
 le

A Bondy
 Le maire,
 le 4 avril 2017



COMMUNE : 010 BONDY
 ARRONDISSEMENT : 93 BOBIGNY
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BONDY



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
 2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	1 702 191
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	8 566
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	261 535
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	56 334
Taxe foncière (non bâti) :	530
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	20 428
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	2 816 858
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	486
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau		Taux plafonds 2017	Taux 2016 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017 (col.15 – col.16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2016 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	24,38	25,85	64,63	>>>	64,63	>>>	>>>	38,67
Taxe foncière (bâti).....	20,85	22,07	55,18	>>>	55,18	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti).	49,31	42,01	123,28	>>>	123,28	>>>	>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés